

CONVENTION DE PACS ENTRE LES PARTENAIRES

Nous soussigné(e)s :

NOM

Prénom(s)

Né(e) le

à

et

NOM

Prénom(s)

Né(e) le

à

Concluons par la présente convention un Pacte Civil de Solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 et les articles 515-1 à 515-7 du code civil

Nous optons pour :

Le régime légal de la séparation des biens

(Chaque partenaire est propriétaire des biens qu'il acquiert seul, sauf si les partenaires décident d'effectuer un achat en commun à compter de la date d'enregistrement du PACS)

Le régime de l'indivision

(Chaque partenaire possédera la moitié des biens acquis ensemble ou séparément à compter de l'enregistrement du PACS à l'exception des biens mentionnés à l'article 512-5-2 du code civil)

Fait à Tourcoing le :

Signatures :

1^{er} partenaire

2nd partenaire

Cachet de la mairie